



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AVENUE DU PARC
DU 25 AU 28 FEVRIER 2008**

EH/CB

APM 08/0118

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,*

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et
suivants du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par l'entreprise ROBINET, sise 39
rue Ampère - 17200 ROYAN, en date du 13 février 2008,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers
de la route pendant toute la durée des travaux,*

A R R E T E

*ARTICLE 1 : L'entreprise ROBINET est autorisée à effectuer des travaux
(réseau pluvial) avenue du Parc, dans la partie comprise entre l'allée
des Pins et l'allée de Lacambra du 25 au 28 février 2008.*

*ARTICLE 2 : La circulation sera interdite « sauf riverains » avenue du
Parc, dans la partie comprise entre l'allée des Pins et l'allée de
Lacambra pendant toute la durée des travaux.*

*ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit avenue du Parc, dans la
partie comprise entre l'allée des Pins et l'allée de Lacambra aux
droits du chantier, pendant toute la durée des travaux.*

*ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation, la circulation et
les déviations seront assurées par l'entreprise et sous sa
responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de
nuit.*

*ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 13 février 2008

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 18 février 2008

Le Maire,
Henri LE GUEUT